



Réunion de la commission « Emploi ».

Ordre du jour

Analyse de la situation de l'emploi au 30 juin et au 30 septembre 2021.

Suivi des départs en RCC.

Le présent document a été rédigé suite à la commission Emploi formation à partir des documents suivants :

- « *Situation de l'emploi au 30 juin 2021.*
- *Situation de l'emploi au 30 septembre 2021.*
- *Départs RCC Réseau France 3 -*

Table des matières

Réunion de la commission « Emploi ».....	1
Ordre du jour	1
I. Une évolution de l'emploi en sortie de crise sanitaire.....	4
II. Sur l'évolution des effectifs permanents en personnes physiques.	5
A. Évolution des effectifs permanents des antennes du réseau (en personnes physiques). (Page 3).....	5
B. Sur l'évolution des effectifs à temps partiel permanents présents dans les antennes du réseau. (page 3)	5
C. Évolutions des effectifs permanents du réseau rattachés au siège.....	5
D. Focus sur les salariés de la fabrique rattachés au réseau.	6
E. Pour information : répartition des salariés affectés en vidéo Mobile en région et au siège.....	7
F. Sur l'évolution des effectifs à temps partiel des services du réseau rattachés au siège. (page 3).....	8
G. Sur la répartition de la réduction des effectifs permanents par direction (en personnes physiques) du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 (page 4).....	8
III. Sur l'évolution des effectifs en ETP moyen annuel. (page 5 sur l'emploi à juin; page 6 sur l'emploi à sept).	11
A. L'emploi en ETP moyen annuel des salariés des antennes.	11
B. Ventilation de l'évolution des ETP moyens (CDD et CDI) dans les antennes entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021. (page 5 pour l'analyse à juin page 6 pour l'analyse à sept)	13
C. L'emploi en ETP moyens des salariés rattachés au siège.....	14
IV. Focus sur l'évolution du recours au CDD en ETP moyen entre juin 2020 et juin 2021.	16
A. Pour les PTA.....	16
B. Pour les journalistes.....	16
V. Focus sur l'évolution du recours au CDD en ETP moyen entre sept 2020 et sept 2021.	17
A. Pour les PTA.....	17
B. Pour les journalistes.....	17

VI.	<i>Sur les entrées et sorties.</i>	18
A.	Sur les entrées et sorties sous CDI dans les antennes du réseau. (page 15 pour juin 2020 à juin 2021 et page 16 pour sept 2020 à sept 2021).....	18
B.	Sur les entrées et sorties sous CDI des salariés du réseau rattachés au siège en 2020.	19
VII.	<i>Sur l'évolution des heures supplémentaires. Page 18.</i>	20
A.	Heures supplémentaires dans les antennes.....	20
B.	Heures supplémentaires effectuées par les salariés du réseau rattachés au siège.	21
VIII.	<i>Sur l'évolution des départs en RCC.</i>	21
A.	Départs en RCC des salariés du réseau.....	21
B.	Départs en RCC des salariés de la Fabrique.	28

Précautions d'usage.

Pour rappel.

La notion d'ETP (équivalent temps plein) regroupe tous les salariés « couverts » par un contrat de travail qui travaillent pour le Réseau (CDD, CDI, Temps plein et temps partiel). Le temps de présence ou la durée du travail est calculé au *prorata temporis*.

La notion d'ETP est donc directement corrélée à notre activité.

- pour les salariés sous CDI : un ETP correspond à : 360 jours payés.
- pour les salariés sous CDD :
 - o un ETP correspond à 360 jours payés pour les CDD (autre que CDD d'usage)
 - o un ETP correspond à : 264 jours payés pour les CDD d'usage.
- Pour les alternants, un ETP correspond à 720 jours payés (1/2 temps).

En revanche, l'emploi permanent ne vise que les salariés titulaires d'un CDI qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Sont considérés comme salariés du réseau rattachés au siège :

- Les salariés de la fabrique stationnés en région ;
- Les salariés des services RH et responsables formation ;
- Les salariés des services comptabilité.

I. Une évolution de l'emploi en sortie de crise sanitaire.

Au 30 juin 2021, les antennes du réseau comportaient 2694 salariés permanents.

Il était composé de 43,9% de femmes.

Les antennes comportaient 2880,7 ETP moyen

- 2540,9 ETP permanents (90%)
- 339,8 ETP non permanents (10%)

Ce niveau d'ETP est en hausse de 91,7 ETP moyens sur la période juin 2020 à juin 2021. Il s'agit d'un retour à un niveau normal suite à la crise sanitaire.

Par rapport à juin 2020, le réseau gagne 48,3 ETP chez les PTA et 43,4 ETP chez les journalistes.

Au 30 septembre 2021, les antennes du réseau comportaient 2687 salariés permanents.

Il était composé de 44,2% de femmes.

Les antennes compotaient 2875,5 ETP moyens :

- 2537,2 ETP permanents ;
- 338,3 ETP non permanents.

Par rapport au niveau du 30 septembre 2020, nous constatons une augmentation de 60,9 ETP moyens.

II. Sur l'évolution des effectifs permanents en personnes physiques.

A. Évolution des effectifs permanents des antennes du réseau (en personnes physiques). (Page 3)

Les antennes du réseau comportaient :

- Au 30 juin 2021 : 2694 salariés permanents présents.
- Au 30 septembre 2021 : 2687 salariés permanents présents.

Sur les écarts constatés.

Nous constatons :

- un **GAP négatif dans les antennes de 31 salariés** permanents entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021.
 - - 26 PTA;
 - - 5 journalistes.
- un **GAP négatif dans les antennes de 21 salariés** permanents entre le 30 septembre 2020 et le 30 septembre 2021.
 - - 28 PTA ;
 - + 7 journalistes.

B. Sur l'évolution des effectifs à temps partiel permanents présents dans les antennes du réseau. (page 3)

Parmi les effectifs, les salariés à temps partiel passent de 274 salariés à juin 2020 à 280 salariés au 30 juin 2021 et 269 à septembre 2021.

Ce sont les femmes qui restent en grande majorité sous contrat de travail à temps partiel.

- 141 journalistes (+ 2 de sept 2020 à sept 2021) : 40 hommes et 101 femmes.
- 128 PTA (- 7 sur la période) : 44 hommes et 84 femmes

C. Évolutions des effectifs permanents du réseau rattachés au siège.

Pour rappel, 4 services sont rattachés au siège :

- Les salariés des Moyens de fabrication en région (la fabrique en région) ;

- Les salariés des services RH ;
- Les salariés des finances ;
- Les salariés du service info.

Les salariés rattachés au siège comportaient :

465 salariés au 30 juin 2020

455 salariés au 30 juin 2021

465 salariés au 30 septembre 2021.

Entre le 30 septembre 2020 et le 30 septembre 2021, nous constatons un GAP positif de 3 salariés permanents pour l'ensemble de ces services.

D. Focus sur les salariés de la fabrique rattachés au réseau.

Nous constatons une augmentation de l'effectif de permanent de 2 PTA qui passait de 327 PTA au 31 mars 2020 à 329 au 31 mars 2021.

Nous constatons un nouveau renforcement des effectifs de 2 personnes au 31 septembre 2021. (329 permanents)

Suivi des effectifs permanents en personnes physiques présentes au 30 juin 2021

Suivi des effectifs permanents en personnes physiques présentes au 30/06/21		
	PTA	TOTAL
Collaborateurs DMF rattachés au site de Lyon	48	48
Collaborateurs DMF rattachés au site de Rennes	30	30
Collaborateurs DMF rattachés au site de Nancy	19	19
Collaborateurs DMF rattachés au site de Strasbourg	22	22
Collaborateurs DMF rattachés au site de Lille	54	54
Collaborateurs DMF rattachés au site de Bordeaux	15	15
Collaborateurs DMF rattachés au site de Toulouse	24	24
Collaborateurs DMF rattachés au site de Marseille	113	113
TOTAL	325	325

Suivi des effectifs permanents en personnes physiques présentes au 30 septembre 2021

Suivi des effectifs permanents en personnes physiques présentes au 30/09/21		
	PTA	TOTAL
Collaborateurs DMF rattachés au site de Lyon	47	47
Collaborateurs DMF rattachés au site de Rennes	29	29
Collaborateurs DMF rattachés au site de Nancy	19	19
Collaborateurs DMF rattachés au site de Strasbourg	22	22
Collaborateurs DMF rattachés au site de Lille	55	55
Collaborateurs DMF rattachés au site de Bordeaux	17	17
Collaborateurs DMF rattachés au site de Toulouse	24	24
Collaborateurs DMF rattachés au site de Marseille	116	116
TOTAL	329	329

E. Pour information : répartition des salariés affectés en vidéo Mobile en région et au siège.

CAR Challenger 1.

6 salariés affectés en région

1 salarié affecté à Paris.

1 poste de Vidéo vacant

CAR Challenger 2.

5 salariés affectés en région

2 salarié affecté à Paris

1 poste vacant OPS

Benjamin 1.

6 salariés affectés en région

4 salariés affectés à Paris

1 poste vacant Video.

CAR Benjamin 2.

4 salariés en région

5 salariés affectés à Paris

CAR Jumeaux 1 dont la SONO.

9 salariés affectés en région

1 salarié affecté à Paris

1 poste vient de se libérer au son. (pas certain qu'il sera remplacé)

CAR Jumeaux 2.

8 salariés affectés en région.

F. Sur l'évolution des effectifs à temps partiel des services du réseau rattachés au siège. (page 3)

Parmi les effectifs permanents, les salariés à temps partiel passent de 30 salariés au 30 juin 2020 à 28 salariés au 31 juin 2021.

Ils passent de 29 à 23 de sept 2020 à Sept 2021. Soit une réduction du nombre de temps partiel (- 6 temps partiel).

G. Sur la répartition de la réduction des effectifs permanents par direction (en personnes physiques) du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 (page 4).

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Auvergne Rhône Alpes** perd 11 permanents : - 5 journalistes –6 PTA ;

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perdent 2 permanents : 2 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Bourgogne Franche Comté** perd 4 permanents : - 5 PTA et + 1 journalistes ;

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perdent 1 permanents : - 2 PTA + 1 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Bretagne** perd 4 permanents : - 2 PTA et - 2 journalistes ;
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perdent 3 permanents : -2 journalistes, -1 PTA.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 centre Val de Loire** gagne 1 permanent : +1 PTA ;
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 1 permanent : 1 journaliste.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Grand Est** perd 5 postes : - 11 PTA et + 6 journalistes ;
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perdent 8 permanents : -13 PTA, + 5 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Hauts de France** perd 7 postes : - 7 PTA ;
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perdent 14 permanents : -12 PTA, - 2 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Normandie** : +2 PTA et -2 journalistes ;
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perdent 1 permanent : -1 PTA.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Nouvelle Aquitaine** reste stable ;
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perdent 2 permanents : -4 PTA + 2 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Occitanie** : +3 PTA et -3 journalistes ;
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perdent 1 permanent : -1 PTA

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Paris Ile de France** gagne 2 postes : - 1 PTA et + 3 journalistes ; Chez les PTA, il reste : l'administration de la production, le service antenne et contenus prod antenne et contenu, les équipes des programmes, la communication et l'organisation d'activité.
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, l'antenne gagne 3 permanents : 3 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Pays de la Loire** : gagne 4 postes : + 5 PTA ; - 1 journalistes.

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 7 permanents : +6 PTA, +1 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Provence Alpes côte d'Azur** : perd 5 postes : - 4 PTA et -1 journalistes ;

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, 1 les antennes perdent 3 permanents : +3 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **Échelon central** gagne 7 postes : + 6 PTA et + 1 journaliste

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, le service gagne 9 permanents : +7 PTA et + 2 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **Antenne et programmes régionaux** : perd 7 poste : - 6 PTA et - 1 journaliste ;

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, le service perd 8 permanents : - 6 PTA et - 2 journalistes.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **Coordination et développement régional** perd 5 postes de PTA

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, le service perd 4 permanents : - 4 PTA.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **Communication du réseau** gagne 1 poste : +2 PTA et -1 journaliste.

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, le service gagne 1 permanent : +2 PTA, -1 journaliste.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **Secrétariat général** perd 1 poste de PTA.

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, le service perd 1 permanent : -1 permanent.

Au total, France 3 région (hors Corse) perd :

- **34 permanents entre juin 2020 et juin 2021 :**
 - o - **29 PTA** ;
 - o - **5 journalistes**.
- **21 permanents entre septembre 2020 et Septembre 2021 :**
 - o - **30 PTA permanents** ;
 - o + **9 journalistes**.

Nous constatons donc:

- **un rattrapage de recrutement sur des postes vacants entre juin et sept 2021.**
- **l'emploi PTA contribue largement à la baisse des effectifs.**

Les PTA qui quittent l'entreprise sont moins remplacés que les journalistes. Certains postes semblent redéployés vers le journalisme.

Les reconversions n'ont pas pour objet de supprimer les postes initiaux des personnes.

Les reconversions se font sur des postes vacants. Nous ne sommes pas dans la GPE pour l'instant.

Pour les salariés rattachés au siège.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **Les moyens de fabrication** perdent 6 PTA ;

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, ils gagnent 8 permanents PTA.

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **Les ressources humaines** perdent 3 PTA

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, le service perd 2 permanents : - 1 PTA et -1 journaliste ;

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **Les finances** perdent 1 PTA ;

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, elles perdent 3 permanents : 3 PTA.

Du 30 juin 2020 au 30 septembre 2021, **le service information** rattaché au siège reste à l'équilibre.

III. Sur l'évolution des effectifs en ETP moyen annuel. (page 5 sur l'emploi à juin; page 6 sur l'emploi à sept).

Pour rappel, **la prévision budgétaire d'ETP pour 2021 a été établie par la direction à 2885,3 ETP.**

Cette prévision pouvait être revue en fonction des transferts de postes vers les antennes.

Quand est-il ?

Dans le cadre du budget 2022 transfert de 5 ou 6 postes vers France 3. (transfert à la marge).

A. L'emploi en ETP moyen annuel des salariés des antennes.

Au 30 juin 2021, les antennes du réseau comportaient 2880,7 ETP :

- 1571,7 PTA ;
 - 1361,6 PTA permanents.
 - 210 PTA non-permanents.
- 1309 journalistes.
 - 1179,3 journalistes permanents ;
 - 129,7 journalistes non-permanents ;

Au 30 septembre 2021, les antennes du réseau comportaient 2875,5 ETP.

- 1 465 PTA:
 - 1357,9 permanents ;
 - 207,1 non-permanents.
- 1310,5 journalistes.
 - 1179,3 permanents ;
 - 131,2 non permanents.

Nous constatons sur la période de juin 2020 à Juin 2021 :

Une baisse des ETP permanents : -18,8 ETP moyens.

- Les PTA baissent de 18,5 ETP moyens
- Les journalistes baissent de 0,2 ETP moyens

Une augmentation des ETP non permanents : + 110,4 ETP moyens

- Le recours au CDD pour les PTA augmente de 66,8 ETP moyens
- Le recours aux CDD pour les journalistes augmente de 43,6 ETP moyens.

Sur la période de septembre 2020 à Septembre 2021 :

Les ETP augmentent de 60,9 ETP moyens:

- 25,2 ETP moyens PTA
- 35,7 ETP moyens journalistes.

Une baisse des ETP permanents : -18,2 ETP moyens.

- Les PTA baissent de 20,8 ETP moyens
- Les journalistes augmentent de 2,6 ETP moyens

Une augmentation des ETP non permanents : + 79,1 ETP moyens

- Le recours au CDD pour les PTA augmente de 46 ETP moyens
- Le recours aux CDD pour les journalistes augmente de 33,1 ETP moyens.

Globalement, le recours au CDD s'accentue tandis que le nombre de salariés permanents baisse. Cette politique de l'emploi ne peut s'entendre que de manière passagère. Le recours au CDD ne pouvant se faire sur une activité normale et permanents, le risques de contentieux s'accentuent.

B. Ventilation de l'évolution des ETP moyens (CDD et CDI) dans les antennes entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021. (page 5 pour l'analyse à juin page 6 pour l'analyse à sept)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **Le siège Paris** perd 1 ETP : (- 0,8 PTA et - 0,2 journaliste)

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, le siège perd 1 ETP (-0,5 ETP PTA et -0,4 journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **Auvergne Rhône Alpes** gagne 17,3 ETP : +6,9 PTA et + 10,4 journalistes ;

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 12 ETP (+4,2 ETP PTA et +7,8 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 Bourgogne Franche Comté** gagne 2,3 ETP : +2,4 PTA et - 0,1 journaliste.

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 1,9 ETP (+1,8 ETP PTA et +0,1 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 Bretagne** gagne 6,6 ETP : +1,7 PTA et + 4,9 journalistes

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 3,6 ETP (+0,7 ETP PTA et +2,9 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 centre Val de Loire** gagne 5,8 ETP : +5,7 PTA et +0,1 journalistes

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 10,9 ETP (+6,8 ETP PTA et +4,1 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 Grand Est** gagne 4 ETP : - 2,1 PTA et + 6,1 journalistes

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 3,2 ETP (-2,1 ETP PTA et +5,3 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 Hauts de France** gagne 4,7 ETP : +3,2 PTA et + 1,6 journalistes.

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perdent 1,6 ETP (-3,5 ETP PTA et +2 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 Normandie** gagne 4,5 ETP : + 4,9 PTA et – 0,4 journalistes
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 2,3 ETP (+2,4 ETP PTA et – 0,1 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 Nouvelle Aquitaine** gagne 11,2 ETP : +11,04 PTA et – 0,2 journalistes

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 9,2 ETP (+8,3 ETP PTA et – 0,9 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 Occitanie** gagne 12,4 ETP : +5,6 PTA et +6,8 journalistes
Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes gagnent 10,9 ETP (+5,1 ETP PTA et +5,8 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 Paris Ile de France** gagne 5,6 ETP : - 0,7 PTA +6,3 journalistes

Du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, les antennes perd 2,5 ETP (-3,8 ETP PTA et +1,3 ETP journaliste)

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021, **France 3 Pays de la Loire** gagne 6,8 ETP : +5,3 ETP PTA et +1,5 ETP journaliste

Du 30 sept 2020 au 30 sept 2021 les antennes gagnent 5,3 ETP : +4,4 PTA et + 0,9 journalistes

Du 30 juin 2020 au 30 juin 2021 **France 3 Provence Alpes côte d'Azur** gagne 11,3 ETP : +4,9 PTA et + 6,4 journalistes

Du 30 sept 2020 au 30 sept 2021 les antennes gagnent 6,8 ETP : +1,4 PTA et + 5,3 journalistes

C. L'emploi en ETP moyens des salariés rattachés au siège.

Les salariés du réseau rattachés au Siège gagnent 47,4 ETP moyens entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021:

- - 6,6 permanents
- + 53,9 non permanents.

Entre Septembre 2020 et septembre 2021, ils gagnent 16,6 ETP moyens.

- -3,6 ETP moyens permanents
- +20,1 ETP moyens non permanents.

Nous constatons pour les permanents de la Fabrique, une stabilité de l'emploi de Mars 2020 à Mars 2021 avec 314,91 ETP moyen en 2021 contre 314,32 en Mars 2020. En revanche les indicateurs qui nous sont donnés ne nous permettent pas de mesurer l'évolution de juin à juin et de sept à septembre. Nous affichons donc les niveaux d'emploi au 30 septembre.

Emploi permanent en ETP Moyen au 30/09/2021

DMF

Étiquettes de lignes	Somme de ETP moyen sur la periode
FTV BORDEAUX	14,08
FTV LILLE LAMBERSART	33,86
FTV LILLE POST PROD	4,67
FTV LOMME	15,40
FTV LYON	47,00
FTV MARSEILLE	93,70
FTV NANCY	18,47
FTV RENNES	28,27
FTV STRASBOURG	21,26
FTV TOULOUSE	22,80
FTV VENDARGUES	15,99
Total général	315,50

Emploi NON permanent en ETP Moyen au 30/09/2

DMF

Étiquettes de lignes	Somme de ETP moyen sur la periode
FTV BORDEAUX	3,75
FTV LILLE LAMBERSART	14,86
FTV LILLE LIBERTE	0,02
FTV LILLE POST PROD	1,19
FTV LOMME	14,17
FTV LYON	17,80
FTV MARSEILLE	102,02
FTV MONTPELLIER	0,01
FTV NANCY	2,41
FTV RENNES	1,84
FTV STRASBOURG	3,31
FTV TOULOUSE	3,19
FTV VENDARGUES	15,77
Total général	180,34

Des échanges sur l'emploi à Vendargues se sont déroulés. La question de l'attractivité du site reste en discussion. De fait, les postes ont du mal à être comblés.

Pour rappel, il est prévu 78 Postes à Vendargues contre 49 comblés.

Certains postes sont en tension :

- Accessoiriste
- Scriptes
- Cadreurs (OPV et 1er assistant)
- TEVA avec un profil “d’assistant vidéo”.

IV. Focus sur l'évolution du recours au CDD en ETP moyen entre juin 2020 et juin 2021.

Nous constatons (page 11 et 12) que :

A. Pour les PTA.

Les motifs de remplacement augmentent fortement sur la période :

- 55,4 ETP moyens à juin 2020 ;
- 94,7 ETP moyens à juin 2021.

Les renforts passent sont en baisse :

- 6,2 ETP moyens à juin 2020 ;
- 3,8 ETP moyens à juin 2021 ;

Le recours aux CDD d'usage est en hausse sur la période :

- 45,8 ETP moyens à juin 2020 ;
- 70,1 ETP moyens à juin 2021.

Le nombre d'alternants reste stable malgré les objectifs annoncés :

- 17,5 ETP moyens à juin 2020 ;
- 18 ETP moyens à juin 2021.

Un certain nombre de débats ont porté sur les partenariats avec les écoles et les universités.

Le nombre de cachets est également en hausse :

- 18,3 ETP moyens à juin 2020 ;
- 23,5 ETP moyens à juin 2021.

B. Pour les journalistes.

Le recours pour motif de remplacement augmente :

- 60,9 ETP moyens à juin 2020 ;
- 103,7 ETP moyens à juin 2021.

Le motif renfort reste stable :

- 7,2 ETP moyens à juin 2020
- 7 ETP moyens à juin 2021.

Le nombre d'alternants progresse d'un seul alternant :

- 18 ETP moyens à juin 2020 ;
- 19 ETP moyens à juin 2021.

V. Focus sur l'évolution du recours au CDD en ETP moyen entre sept 2020 et sept 2021.

Nous constatons (page 12 et 13) que :

A. Pour les PTA.

Les motifs de remplacement augmentent fortement sur la période :

- 60,9 ETP moyens à sept 2020 ;
- 99,1 ETP moyens à sept 2021.

Les renforts sont en baisse :

- 4,5 ETP moyens à sept 2020 ;
- 3,2 ETP moyens à sept 2021 ;

Le recours aux CDD d'usage est en hausse sur la période :

- 47,4 ETP moyens à sept 2020 ;
- 65 ETP moyens à sept 2021.

Le nombre d'alternants n'augmente pas assez vite malgré les engagements de la direction en ce sens :

- 17,2 ETP moyens à sept 2020 ;
- 18,1 ETP moyens à sept 2021.

Le nombre de cachets est en baisse :

- 22,4 ETP moyens à sept 2020 ;
- 21,7 ETP moyens à sept 2021.

B. Pour les journalistes.

Le recours pour motif de remplacement augmente :

- 73,8 ETP moyens à sept 2020 ;

- 106,6 ETP moyens à sept 2021.

Le motif renfort reste stable :

- 6,7 ETP moyens à sept 2020
- 6 ETP moyens à sept 2021.

Le nombre d'alternants progresse d'un seul alternant :

- 17,6 ETP moyens à sept 2020 ;
- 18,5 ETP moyens à sept 2021.

Pour information : les motifs de remplacement de juin 2020 à juin 2021 se répartissaient de la manière suivante dans les antennes (pages 11 et 12) :

- 36,6 % remplacement pour maladie soit 69,8 ETP ;
- 28 % remplacement des congés soit 54,2 ETP ;
- 13% remplacement divers soit 26,6 ETP ;
- 8% remplacement des détachements soit 15,7 ETP ;
- 6% remplacement heures de délégation soit 12,3 ETP ;
- 6% remplacement pour formation soit 11,2 ETP ;
- 1% remplacement pour congés sans solde soit 2,7 ETP ;
- 2% remplacement pour maternité soit 2,1 ETP ;
- Moins de 1% remplacement pour paternité 0,4 ETP.

VI. Sur les entrées et sorties.

A. Sur les entrées et sorties sous CDI dans les antennes du réseau.

(page 15 pour juin 2020 à juin 2021 et page 16 pour sept 2020 à sept 2021)

Au 30 juin 2021, il y a eu 32 arrivées dans le réseau pour 60 départs (dont 48 RCC).

(Page 16)

Pour les arrivées sous CDI :

- 2 recrutements externes
- 30 recrutements de salariés qui travaillaient sous CDD précédemment.

Pour les départs de l'entreprise :

- 8 licenciements ;
- 2 ruptures conventionnelles ;
- 1 départ ou 1 mise à la retraite ;
- 1 décès;
- 48 RCC.

Rappelons qu'au 30 juin 2020, il y avait eu 30 arrivées pour 144 départs (dont 124 RCC) dans le réseau.
(Page 15)

Au 30 septembre 2021, il y a eu 49 arrivées dans le réseau pour 90 départs (dont 73 RCC).

Pour les arrivées sous CDI :

- 3 recrutements externes
- 46 recrutements de salariés qui travaillaient sous CDD précédemment.

Pour les départs de l'entreprise :

- 10 licenciements ;
- 4 ruptures conventionnelles ;
- 2 départs ou mises à la retraite ;
- 1 décès;
- 73 RCC.

Rappelons qu'au 30 septembre 2020, il y avait eu 50 arrivées pour 177 départs (dont 148 RCC) dans le réseau. (Page 16)

B. Sur les entrées et sorties sous CDI des salariés du réseau rattachés au siège en 2020.

Au 30 juin 2021, il y a eu 9 arrivées pour 9 départs (dont 7 RCC). (Page 16)

Pour les arrivées sous CDI:

- 1 recrutement externe ;

- 8 recrutements de salariés qui travaillaient sous CDD précédemment.

Pour les départs de l'entreprise :

- 1 licenciement ;
- 1 démission ;
- 7 RCC.

Rappelons qu'au 30 juin 2020, il y avait eu 9 arrivées pour 20 départs (dont 16 RCC) dans le réseau. (Page 15)

Au 30 septembre 2021, il y a eu 11 arrivées pour 15 départs (dont 13 RCC). (Page 16)

Pour les arrivées sous CDI:

- 1 recrutement externe ;
- 10 recrutements de salariés qui travaillaient sous CDD précédemment.

Pour les départs de l'entreprise :

- 1 licenciement ;
- 1 démission ;
- 13 RCC.

Rappelons qu'au 30 septembre 2020, il y avait eu 20 arrivées pour 27 départs (dont 23 RCC) dans le réseau. (Page 16)

VII. Sur l'évolution des heures supplémentaires. Page 18.

A. Heures supplémentaires dans les antennes.

Au 30 juin 2021, 17 408 heures supplémentaires ont été effectuées.

- 9469 heures supplémentaires effectuées par les permanents ;
- 7939 heures effectuées par les non permanents.

Nous constatons une augmentation du recours aux heures supplémentaires de 1 103,6 heures en comparaison avec les chiffres de juin 2020.

Au 30 septembre 2021, 33558 heures supplémentaires ont été effectuées.

- 20 087,5 heures supplémentaires effectuées par les permanents ;
- 13 470,5 heures effectuées par les non permanents.

Nous constatons donc une augmentation du recours aux heures supplémentaires de 6 665,6 heures en comparaison avec les chiffres de septembre 2020.

B. Heures supplémentaires effectuées par les salariés du réseau rattachés au siège.

Au 30 juin 2021, 30 496,1 heures supplémentaires ont été effectuées.

- 11 016 heures supplémentaires effectuées par les permanents ;
- 19 479,5 heures effectuées par les non permanents.

Nous constatons donc une augmentation du recours aux heures supplémentaires de 11 680,6 heures en comparaison avec les chiffres de juin 2020.

Au 30 septembre 2021, 46 935,5 heures supplémentaires ont été effectuées.

- 17 155 heures supplémentaires effectuées par les permanents ;
- 29 780,5 heures effectuées par les non permanents.

Nous constatons donc une augmentation du recours aux heures supplémentaires de 7 136,7 heures en comparaison avec les chiffres de juin 2020.

VIII. Sur l'évolution des départs en RCC.

A. Départs en RCC des salariés du réseau.

Au 23 novembre 2021, 428 salariés de France 3 se sont inscrits dans le cadre des départs en RCC en application de l'accord du 7 mai 2019 (dont 21 en Corse) soit 386 départs prévus dans les antennes.

- 142 ont eu lieu en 2019 ;
- 87 ont eu lieu en 2020 ;
- 89 ont eu lieu en 2021 ;
- 106 sont prévus en 2022 ;
- 4 n'ont pas de date définie.

Clermont-Ferrand.

- 13 départs sont prévus ;
 - 8 ont eu lieu en 2019 ;
 - 1 ont eu lieu en 2020 ;
 - 3 prévus 2021
 - 1 prévu en 2022

Grenoble.

- 19 départs sont prévus ;
 - 4 ont eu lieu en 2019 ;
 - 4 ont eu lieu 2020 ;
 - 5 prévus 2021 ;
 - 5 sont prévus en 2022
 - 1 n'a pas de date définie.

Le Puy en Velay.

- 1 départ prévu en 2022 ;

Lyon.

- 29 départs sont prévus ;
 - 7 ont eu lieu en 2019 ;
 - 5 ont eu lieu en 2020 ;
 - 5 prévus en 2021 ;
 - 12 prévus en 2022

Besançon.

- 6 départs sont prévus ;
 - 2 ont eu lieu en 2020 ;
 - 3 prévus en 2021 ;
 - 1 prévu en 2022.

Dijon.

- 17 départs sont prévus ;
 - 2 ont eu lieu en 2019 ;
 - 5 ont eu lieu 2020 ;
 - 1 prévus en 2021 ;
 - 9 sont prévus en 2022

Pontarlier.

- 1 départ prévu ;
 - 1 prévu en 2021 ;

Lorient.

- 1 départ sont prévu ;
 - 1 a eu lieu en 2019 ;

Rennes.

- 29 départs sont prévus ;
 - 8 ont eu lieu en 2019 ;
 - 6 ont eu lieu 2020 ;
 - 9 prévus 2021 ;
 - 5 sont prévus en 2022.

Orléans.

- 9 départs sont prévus ;
 - 4 ont eu lieu en 2019 ;
 - 2 prévus en 2021 ;
 - 2 prévus en 2022
 - 1 n'a pas de date définie.

Tours.

- 2 départs sont prévus ;
 - 1 a eu lieu 2020 ;
 - 1 sont prévus en 2021 ;

Maison de France TV.

- 2 départs en 2019 ;

Metz.

- 2 départs en 2019.

Mulhouse.

- 2 départs prévus.
 - 1 en 2020 ;
 - 1 prévu en 2021.

Nancy.

- 17 départs sont prévus ;
 - 11 ont eu lieu en 2019 ;
 - 1 a eu lieu en 2020 ;

- 2 prévus en 2021 ;
- 3 sont prévus en 2022.

Reims.

- 10 départs sont prévus ;
 - 3 ont eu lieu en 2019 ;
 - 2 prévus en 2021 ;
 - 5 prévus en 2022 ;

Strasbourg.

- 14 départs sont prévus ;
 - 4 ont eu lieu en 2019 ;
 - 6 ont eu lieu 2020 ;
 - 3 prévus en 2021 ;
 - 1 prévu en 2022

Amiens.

- 8 départs sont prévus ;
 - 1 a eu lieu en 2019 ;
 - 4 ont eu lieu 2020 ;
 - 1 a eu lieu en 2021;
 - 2 sont prévus en 2022

Arras.

- 1 départ en 2019.

Boulogne sur Mer.

- 3 départs sont prévus ;
 - 1 a eu lieu en 2019 ;
 - 1 a eu lieu 2020 ;
 - 1 a eu lieu en 2021.

Lille Lambertsart.

- 1 départ en 2019

Lille Liberté.

- 20 départs sont prévus ;
 - 8 ont eu lieu en 2019 ;
 - 5 ont eu lieu 2020 ;
 - 5 prévus en 2021 ;

- 2 prévus en 2022

Avranches.

- 1 départ en 2019

Caen.

- 8 départs sont prévus ;
 - 2 ont eu lieu en 2019 ;
 - 1 a eu lieu en 2020 ;
 - 1 ont eu lieu 2021 ;
 - 4 prévus en 2022

Rouen.

- 7 départs sont prévus ;
 - 1 a eu lieu en 2019 ;
 - 3 ont eu lieu 2020 ;
 - 2 ont eu lieu en 2021 ;
 - 1 prévu en 2022

Rouen 1.

- 4 départs prévus :
 - 1 a eu lieu 2021
 - 3 prévus en 2022.

Agen.

- 2 départs sont prévus ;
 - 1 a eu lieu en 2019 ;
 - 1 prévus en 2021 ;

Bayonne.

- 3 départs prévus en 2022.

Bordeaux.

- 19 départs sont prévus ;
 - 5 ont eu lieu en 2019 ;
 - 7 ont eu lieu 2020 ;
 - 4 prévus en 2021 ;
 - 3 prévus en 2022

Dax.

- 1 départ en 2019.

La Rochelle.

- 1 départ en 2019.
- 2 prévus en 2022.

Limoges.

- 10 départs sont prévus ;
 - 4 ont eu lieu en 2019 ;
 - 2 ont eu lieu 2020 ;
 - 3 prévus 2021 ;
 - 1 est prévu en 2022.

Pau.

- 1 prévu en 2021.

Poitiers.

- 11 départs sont prévus ;
 - 4 ont eu lieu en 2019 ;
 - 1 a eu lieu 2020 ;
 - 2 prévus en 2021 ;
 - 4 prévus en 2022.

Mont Marsan.

- 1 prévu en 2021.

Périgueux.

- 1 prévu en 2022.

Millau.

- **1 a eu lieu en 2019**

Montpellier.

- 17 départs sont prévus ;
 - 4 ont eu lieu en 2019 ;
 - 1 ont eu lieu 2020 ;
 - 4 prévus en 2021 ;
 - 8 prévu en 2022

Perpignan.

- 2 ont eu lieu en 2020.

Rodez.

- 2 départs en 2019.

Toulouse.

- 18 départs sont prévus ;
 - 7 ont eu lieu en 2019 ;
 - 1 a eu lieu 2020 ;
 - 6 prévus en 2021 ;
 - 4 prévus en 2022

Nimes.

- 1 départ prévu en 2022.

Vanves.

- 13 départs sont prévus ;
 - 7 ont eu lieu en 2019 ;
 - 5 prévus en 2020 ;
 - 1 prévu en 2022

Laval.

- 1 a eu lieu 2020

Le Mans.

- 1 départ en 2019.

Nantes.

- 12 départs sont prévus ;
 - 6 ont eu lieu en 2019 ;
 - 2 ont eu lieu en 2020 ;
 - 1 prévu en 2021.
 - 3 prévus en 2022.

Digne les Bains.

- 1 départ en 2019.

Draguignan.

- 1 départ en 2019.

Marseille.

- 33 départs sont prévus ;
 - 8 ont eu lieu en 2019 ;
 - 5 ont eu lieu 2020 ;
 - 9 prévus en 2021 ;
 - 10 prévus en 2022
 - 1 n'a pas de date précise.

Menton.

- 2 départs en 2019.

Antibes.

- 21 départs prévus.
 - 6 ont eu lieu en 2019 ;
 - 7 prévus en 2020 ;
 - 4 prévus en 2021 ;
 - 4 prévus en 2022

Toulon.

- 2 départs prévus en 2021.

B. Départs en RCC des salariés de la Fabrique.

22 salariés de la Fabrique en région se sont inscrits dans le cadre des départs en RCC prévus par l'accord du 7 mai 2019.

Lille Lambersart :

- 4 départs en 2021.

Lille post Production :

- 1 départ en 2021

Lomme :

- 1 départ en 2022.

Strasbourg :

- 1 départ en 2022

Lyon :

- 1 en 2020
- 2 en 2021

Marseille :

- 1 départ en 2021

Rennes :

- 1 départ en 2021
- 1 départ en 2022

Bordeaux :

- 1 départ en 2022.

Marseille :

- 6 départs en 2022

Vendargues :

- 1 départ en 2022

Toulouse :

- 1 départ en 2022

Cette analyse ne lie pas les membres du CSE.

Pour la commission

Pascal LEFEBVRE.

Président de la Commission Emploi Formation du Réseau France 3.